Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D21_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 21-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :15

Votants : 18

Objet :

Désignation des référents de la commune en matière de défense nationale

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE, Mme Christine HOCHARD.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ et M. David MARY.

Les référents en matière de défense nationale désignés par les membres du conseil municipal sont élus pour développer les liens entre la Nation et les forces armées, et promouvoir l'esprit de défense auprès des administrés.

Leurs rôles sont essentiels dans un monde incertain, traversé par les conflits et bouleversé par des défis technologiques et climatiques majeurs. La loi de programmation militaire en cours, pour la période 2024-2030, vise à transformer nos armées et à renforcer notre capacité à répondre à ces menaces et ces défis. La puissance de nos forces armées repose non seulement sur les moyens techniques et matériels qui leur sont fournis, mais aussi sur les forces morales qui les soutiennent. Il est donc essentiel de susciter un élan de soutien parmi les Français pour offrir à nos armées l'appui indispensable de la Nation.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

Informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur. Pour vous permettre d'exercer pleinement cette mission, vous disposerez d'informations régulières qui vous seront directement adressées par la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD) du ministère des Armées.

Sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Première étape du parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense, dispensé dans le cadre de l'enseignement moral et civique, aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République, avant le recensement obligatoire en mairie à 16 ans. La journée défense et

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D21_03_2026-DE

citoyenneté (JDC) est le moment privilégié pour aborder et débattre des questions de défense et offre aux jeunes l'occasion d'une rencontre directe avec des représentants de l'institution militaire. La JDC est entièrement revue en 2025 pour la rendre plus attractive et interactive. Vous pouvez solliciter le soutien du délégué militaire départemental ou du centre du service national et de la jeunesse le plus proche pour mener à bien des actions armées-jeunesse dans votre commune.

Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre. Vous pourrez vous appuyer sur le service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) pour organiser des cérémonies commémoratives. Pour vous accompagner dans votre mission, les fiches thématiques du présent guide ont été établies pour faciliter vos prises de contact et la mise en œuvre d'actions concrètes. Le Délégué militaire départemental (DMD) est votre point de contact, il saura vous conseiller et soutenir toutes les actions que vous souhaiterez mener sur les questions de défense.

M. Erwan DELSAUT, Maire de PLOUHARNEL expose à l'assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner des référents de la commune en matière de Défense Nationale.

Il propose les candidatures suivantes :

- M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE – membre titulaire
- M. Alexandre FERREIRA – membre suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la désignation des référents de la commune en matière de défense nationale :

  - M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE – membre titulaire
  - M. Alexandre FERREIRA – membre suppléant

Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

